

4M
Société à responsabilité limitée au capital de 1 500 euros
Siège social : 746 ROUTE DE LA GORGE
38410 VAULNAVEYS LE HAUT
979 917 275 RCS GRENOBLE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 30 046,56 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	30 046,56 euros
A la réserve légale	150,00 euros

Solde	29 896,56 euros
A titre de dividende global à l'Associé Unique	22 976,00 euros
Soit 15,32 euros par part	
Le solde	6 920,56 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 6 920,56 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 22 976 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'Associé Unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

PM

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Associé Unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

L'Associé Unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Certifié conforme
La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized capital 'A' followed by a horizontal line and a small flourish.

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2025

Désignation de l'entreprise SARL 4M Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 746 ROUTE DE LA GORGE 38410 VAULNAVEYS LE HAUT

Numéro SIRET * 9 7 9 9 1 7 2 7 5 0 0 0 2 1 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 6 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 4		0 0 0 0 0	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012				
	Autres *	014	016				
Immobilisations corporelles *		028	030				
Immobilisations financières * (1)		040	042	4 036			
Total I (5)		044	048	4 036			
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062	Certifié conforme			
Avances et acomptes versés sur commandes		064	066				
Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	15 000			
	Autres * (3)	072	074	599			
Valeurs mobilières de placement		080	082				
Disponibilités		084	086	31 212			
Charges constatées d'avance *		092	094				
Total II		096	098	46 812			
Total général (I+II)		110	112	50 847			

PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
Capital social ou individuel *				120	1 500		
Ecart de réévaluation				124			
Réserve légale				126			
Réserves réglementées *				130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)			131	132			
Report à nouveau				134			
Résultat de l'exercice				136	30 047		
Subventions d'investissement				137			
Provisions réglementées				140			
Total I				142	31 547		
Provisions pour risques et charges				154			
Emprunts et dettes assimilées				156			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164			
Fournisseurs et comptes rattachés				166	1 440		
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)			169	7 800	172	13 103	
Comptes courants d'associés				173	4 758		
Autres dettes				175			
Produits constatés d'avance				174			
Total III				176	19 301		
Total général (I + II + III)				180	50 847		
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	4 036
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le										Néant		*
13	1	1	2	2	0	2	4	10	0	0	0	0

Ventures de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209		210	
Production vendue	biens			215		214	
	services *			217		218	39 000
Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
Production immobilisée *						224	
Subventions d'exploitation reçues						226	
Autres produits						230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	39 000
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	
Variation de stock (marchandises) *						236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240	
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	3 686
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	
Rémunérations du personnel *						250	
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
Dotations aux amortissements *		(dont amortissement du fonds de commerce)		255		254	
Dotations aux provisions						256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	3 686
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	35 314
Produits financiers						280	36
Produits exceptionnels						290	
Charges financières						294	
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347			300	
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348				
Impôts sur les bénéfices *						306	5 303
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	30 047
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	30 047
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318	
Provisions non déductibles *						322	
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324	5 303
Divers* dont intérêts excédentaires des opco-cts d'associés	247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997
Entreprise nouvelles (44. sections)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. sections)	127	Zones de revitalisation rurales (44. sections)	138
(FR) France Ruralités Revitalisation (art. 44 quinquies A)	181	Jeune entreprise innovante (44. sections A)	989	Passifs d'emploi à redynamiser (art. 44. sections)	991		
Divers ZFA NG (44. sections)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Basins urbains à dynamiser-BUD (art. 44. sections)	992
Déduction exceptionnelle (art 39. sections) A B C D E F G				Zone de développement prioritaire (44. sections)	993		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	35 350
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356	
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Composition du capital social	X
Titres immobilisés	X
Charges à payer	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations	X

ANNEXE

Exercice du 04/09/2023 au 31/12/2024

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Prise de participation dans la société SCI SOFT POWER.

Facturation de prestation de direction générale à la société GROUP'SUR.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 04/09/2023 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations			4 036
TOTAL			4 036
TOTAL GENERAL			4 036

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			4 036	4 036
TOTAL			4 036	4 036
TOTAL GENERAL			4 036	4 036

Etat des amortissements

Néant

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	1.0000	1 500			1 500

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 440
Total	1 440

ANNEXE

Exercice du 04/09/2023 au 31/12/2024

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

